RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

CENTRE NATIONAL DE GESTION DES RESERVES DE FAUNE

PLAN D'ACTION NATIONAL POUR LA CONSERVATION DU GUEPARD ET DU LYCAON EN REPUBLIQUE DU BENIN

Mars 2014

Citation :

CENAGREF 2014 Plan d'Action National pour la Conservation du Guépard et du Lycaon en République du Bénin. MECGCCRPRNF/CENAGREF

Publié en 2016 à Cotonou, République du Bénin, par le MECGCCRPRNF /CENAGREF, avec l'appui de: Wildlife Conservation Society (WCS), Zoological Society of London (ZSL), Fondation Howard G. Buffet, Programme pour Afrique Centrale et de l'Ouest (PACO) de l'UICN, Groupe des Spécialistes des Félins de l'UICN, Université d'Abomey Calavi, Réseau Ouest et Centre Africain pour la conservation du Lion (ROCAL) et Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE) de l'UE.

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa représentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part des organismes concernées sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Copyright: Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF), République du Bénin

La reproduction de cette publication à des fins non-commerciales, notamment éducatives est permise sans autorisation écrite préalable du CENAGREF à condition que la source soit indiquée dans son intégralité.

Table des matières

Abstract 5

Liste des acronymes 6

Chapitre 1: Introduction 9

1.1 Contexte 9

1.2 Stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale 10

1.3 Elaboration du Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon de la République du Bénin 11

Chapitre 2 : Conservation du guépard et du lycaon en Afrique Occidentale, Centrale et Septentrionale 13

2.1 Biologie et besoins de conservation du guépard 13

2.2 Distribution historique et actuelle du guépard 16

2.3 Biologie et besoins de conservation du lycaon 18

2.4 Distribution historique et actuelle du lycaon 20

2.5 Principales menaces pour la survie du guépard et du lycaon 22

Chapitre 3 : Importance du Bénin pour la Conservation du Guépard et du Lycaon 25

Chapitre 4 : Plan d'Action National pour la Conservation du Guépard et du Lycaon au Bénin 30

4.1 Vision et But 30

Annexe 1. Bibliographie 38

Annexe 2. Cadre logique du Plan d'action national pour la conservation du guépard et du lycaon au Benin 43

Annexe 3. Liste des délégués de l'atelier de planification stratégique, 6-7 Mars 2014, Hôtel Les Alizés du Lac. 58

Annexe 4. Agenda de l'atelier national, Mars 2014. 60

Annexe 5. Définition des catégories d'aires de distribution. 61

Résumé

Le guépard (*Acinonyx jubatus*) est classé comme espèce Vulnérable (VU) sur la Liste Rouge de l'UICN. Au Bénin, le guépard est supposé appartenir à la sous-espèce nord-ouest africaine, *Acinonyx jubatus hecki*, qui est considérée comme En Danger Critique d'extinction (CR). Le lycaon (*Lycaon pictus*) est classé comme espèce en Danger d'extinction (EN). La conservation du guépard et du lycaon présente des défis majeurs pour les spécialistes de la conservation du XXIe siècle. Tous les grands carnivores ont besoin de grands espaces pour survivre; les guépards et les lycaons en nécessitent de plus vastes encore. Ces espèces sont souvent les premières à disparaitre sous la pression des activités anthropiques aggravées par l'importante croissance démographique. Le Bénin abrite une population de guépards résidents et probablement des lycaons, mais le déficit de connaissances sur leur effectif et leur distribution reste une importante contrainte à leur conservation efficace. Ce Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon est la première étape d'un programme de gestion et de conservation de ces deux espèces de grands carnivores au Bénin. La vision du présent plan est la suivante : « Les populations de guépard et de lycaon sont restaurées, gérées de manière durable et concertée pour le bien-être de la population humaine en République du Bénin. » Le plan programme que les populations de guépards et de lycaons soient mieux connues, viables et valorisées en Afrique occidentale, centrale et septentrionale. Afin de réaliser ce but, huit objectifs et les activités correspondantes ont été définis pour les cinq ans à venir. Ces objectifs vont de l'amélioration de l'état des connaissances au renforcement des capacités en passant par la gestion de l'habitat et des conflits. Le Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) assure la supervision de la mise en œuvre de ce Plan d'Action en collaboration avec tous les autres acteurs.

Abstract

Cheetah (*Acinonyx jubatus*) is classified as Vulnerable (VU) on the IUCN Red List. In Benin, individuals are believed to belong to the Northwest African subspecies *Acinonyx jubatus hecki* which is Critically Endangered (CR). African wild dog (*Lycaon pictus*) is classified as Endangered (EN). Cheetah and African wild dog conservation represents a major challenge for conservationists. While all large carnivores need large areas to survive, cheetah and African wild dogs need even more extensive areas. They are usually the first to disappear as a consequence of anthropogenic activities worsened by human demographic pressure. Benin shelters one population of resident cheetah and probably of African wild dogs, but the lack of knowledge on their population size and distribution is an important constraint for their effective conservation. This national action plan for the conservation of cheetah and African wild dogs represents the first step for a conservation and management program of these two species of large carnivores in Benin. The identified vision is: "Cheetah and African wild dog populations are restored, managed in a sustainable and coordinated manner for the human population well-being in the Republic of Benin". This action plan aims at better known, viable and valued cheetah and African wild dog populations in Benin. To achieve this goal, eight objectives and corresponding activities have been identified for the next five years. These objectives are diverse and include the improvement of species knowledge, habitat and conflict management or capacity building. The National Centre for Wildlife Reserve Management (CENAGREF) is responsible for the implementation of this National Action Plan in collaboration with other stakeholders.

Liste des acronymes

CENAGREF	Centre National de Gestion des Réserves de Faune
CITES	Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction
IUCN/SSC	International Union for the Conservation of Nature/Species Survival Commission
PAPE	Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente
ROCAL	Réseau pour la conservation du lion en Afrique de l'Ouest et du Centre
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
WAPO	Complexe W–Arly–Pendjari–Oti–Mandouri-Kéran
WCS	Wildlife Conservation Society
ZSL	Zoological Society of London

Préface

La République du Bénin, à l'instar des autres pays de la sous-région centre et ouest africaine, s'est engagée dans la sauvegarde du patrimoine écologique naturel en général, et de la faune en particulier. A ce titre, elle s'est impliquée dans différents processus et a pris des initiatives tant aux niveaux national, régional qu'international. La République du Bénin a signé et ratifié plusieurs accords et conventions relatifs à l'environnement, dont la Convention sur les Espèces Migratrices (CMS) en 1983, le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Menacées d'Extinction (CITES) en 1984 et la Convention sur la Diversité Biologique en 1992, manifestant ainsi sa détermination à œuvrer spécialement pour la conservation et à la gestion durable des espèces menacées au nombre desquels figurent le lycaon et le guépard. La République du Bénin a activement participé aux processus d'élaboration de la stratégie régionale de conservation de ces deux espèces de grands carnivores.

Au niveau national, la République du Bénin s'est dotée de plusieurs outils stratégiques de conservation de la diversité biologique dont la Stratégie et le Plan d'Action National de Conservation de la Biodiversité, le Plan d'Action Environnemental (PAE) etc. dans lesquels sont définies les grandes orientations du gouvernement en matière d'environnement. Ces documents d'orientation stratégique concernant l'environnement dont la faune, ont permis l'élaboration en 1995 et l'actualisation en 2010 d'une Stratégie de Conservation et de Gestion des Aires Protégées. Ceci s'est suivi en 1996 de la création du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF) qui a pour principale mission la gestion rationnelle des réserves de faune en liaison avec les populations riveraines et la société civile.

En 2012, les États membres de l'UEMOA, dont la République du Bénin, se sont réunis à la Tapoa au Niger pour élaborer la Stratégie Régionale de Conservation du Guépard et du Lycaon en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale. Dès lors, la République du Bénin s'est engagée pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan d'Action National pour la Conservation du Guépard et du Lycaon.

Le présent Plan d'Action National pour la Conservation du Guépard et du Lycaon en République du Bénin, élaboré pour une durée de cinq ans, est un outil d'orientation à mettre en œuvre pour l'amélioration du statut du guépard et du lycaon et de ses habitats. Il fixe les objectifs dans une vision opérationnelle et de synergie avec des activités visant directement et indirectement la conservation et la gestion durables du guépard et du lycaon. Pour la République du Bénin, ce Plan d'Action constitue une boussole pour la conduite des activités de conservation et de valorisation de ces deux espèces. Il vise les huit objectifs suivants:

- développer des ressources, des compétences et des outils nécessaires pour la conservation du guépard et du lycaon ;

- approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon ;
- conscientiser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques, et intrinsèques des écosystèmes, du guépard et du lycaon ;
- promouvoir la mise en œuvre des politiques et législations favorables à la restauration des écosystèmes et des populations de guépard et de lycaon ;
- promouvoir la coexistence entre l'homme, le guépard et le lycaon ;
- réduire la pression des prélèvements illégaux de guépard et de lycaon ;
- restaurer l'habitat et la viabilité des populations du guépard et du lycaon ;
- renforcer les compétences et des moyens adéquats pour la mise en œuvre du Plan d'Action National pour la Conservation du Guépard et du Lycaon.

Aussi, la multiplicité des actions à entreprendre devra-t-elle faire appel à l'appui et à la participation de plusieurs acteurs notamment les communautés riveraines, les organisations non gouvernementales, les établissements universitaires et instituts de recherche, les institutions/organisations internationales, les particuliers.

La présente version du Plan d'Action National pour la Conservation du Guépard et du Lycaon de la République du Bénin est le produit d'un processus participatif et itératif de consultation ayant impliqué tous les acteurs cités plus haut. Il passe en revue les sites où l'on rencontre le guépard et le lycaon. Il s'agit des Parcs Nationaux de la Pendjari et du W et leurs zones cynégétiques, ainsi que dans certaines Forêts Classées. Malgré les multiples efforts fournis dans le cadre de la conservation de ces espèces, leur sécurisation et la restauration de leur habitat dégradé et fragmenté pour leur développement constituent un défi important pour tous les acteurs.

Le Plan d'Action National pour la Conservation du Guépard et du Lycaon a pu être réalisé grâce au Gouvernement de la République du Bénin à travers le Centre National de Gestion des Réserves de Faune avec l'appui financier et technique de la Wildlife Conservation Society et de la Société Zoologique de Londres.

C'est l'occasion pour moi de réitérer en mon nom et au nom du Gouvernement Béninois mes remerciements à toutes les institutions spécialisées nationales et internationales qui ont techniquement et financièrement contribué à l'élaboration de ce Plan d'Action.

Théophile WOROU

Ministre de l'Environnement, Chargé de la Gestion des Changements Climatiques, du Reboisement et de la Protection des Ressources Naturelles et Forestières

Chapitre 1: Introduction

1.1 Contexte

La conservation du lycaon (*Lycaon pictus*) et du guépard (*Acinonyx jubatus*) représente un énorme défi pour les conversationnistes du XXIe siècle. L'aire de répartition de ces espèces était auparavant très étendue en Afrique. Malheureusement au cours des dernières décennies, le nombre et l'aire de répartition de ces espèces ont très fortement diminué (IUCN/SSC, 2007a ; IUCN/SSC, 2007b). Tous les grands carnivores ont besoin d'aires très étendues pour survivre. Les lycaons et les guépards parcourent de très grandes distances, et occupent un espace vital plus grand comparativement aux autres carnivores terrestres. Au fur et à mesure que l'Homme empiète sur les derniers milieux sauvages d'Afrique, les lycaons et les guépards, particulièrement sensibles à la destruction et à la fragmentation de leurs habitats, sont souvent les premières espèces à disparaître.

Malgré leur statut d'espèces menacées (le lycaon appartient à la liste des "espèces menacées" et le guépard à celle des "espèces vulnérables", IUCN, 2012), leur importance écologique en tant que grands carnivores (Woodroffe & Ginsberg, 2005), et leur valeur dans le secteur du tourisme africain (Lindsey *et al.*, 2007), très peu de mesures ont été mises en place pour la conservation de ces deux espèces. La plupart des aires protégées africaines sont trop petites pour que les populations soient viables. Quant aux efforts de conservation sur des terres non protégées, ils ont jusqu'ici été limités à quelques projets seulement.

Trois principaux facteurs freinent les activités de conservation du guépard et du lycaon:

- le domaine vital de ces espèces est si grand qu'il faut planifier leur conservation à une échelle géographique immense, rarement requise auparavant pour la conservation d'animaux terrestres;
- les informations manquent sur la répartition et le statut des espèces, ainsi que sur les meilleurs outils à utiliser pour une conservation efficace;
- la plupart des pays africains ne disposent pas des moyens pour protéger ces espèces ; en raison de menaces et d'enjeux environnementaux divers, l'expertise dans la prise en charge d'espèces plus emblématiques, telles que les éléphants et les rhinocéros, n'est peut-être pas transférable aux lycaons et aux guépards.

1.2 Stratégie régionale de conservation du guépard et du lycaon en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale

Reconnaissant les difficultés auxquelles est confrontée la conservation du guépard et du lycaon, les groupes de spécialistes des félins et des canidés de l'UICN en collaboration avec la Wildlife Conservation Society (WCS) et la Zoological Society of London (ZSL) ont mis en place en 2006 un système de planification de la conservation au niveau des aires de répartition des lycaons et des guépards (http://www.cheetahandwilddog.org).

Les deux espèces ont été prises en compte ensemble, car malgré leurs différences taxonomiques, elles sont très similaires d'un point de vue écologique et sont confrontées aux mêmes menaces.

L'atelier régional de planification de la conservation de ces deux espèces au niveau de leurs aires de répartition vise six objectifs:

1) mieux faire connaître l'importance de la conservation des lycaons et des guépards, en particulier aux professionnels de la conservation dans les États concernés ;
2) collecter des informations sur la répartition et la taille des populations de lycaons et de guépards de façon systématique, de manière à orienter les efforts de conservation et à évaluer le succès ou l'échec de ces efforts dans les années à venir ;
3) identifier des sites clefs pour la conservation des lycaons et des guépards, et répertorier les corridors qui relient les principales aires de conservation.
4) mettre en place des plans d'action spécifiques aux niveaux global, régional et national, tant pour le lycaon que pour le guépard;
5) encourager les responsables politiques à incorporer des exigences relatives à la conservation des lycaons et des guépards dans la politique d'aménagement du territoire à l'échelle régionale et à l'échelle nationale ; et
6) développer les capacités locales à protéger les guépards et les lycaons en partageant les connaissances au sujet d'outils efficaces pour la planification et la mise en application du plan d'action de conservation.

Deux premiers ateliers régionaux consacrés à l'Afrique Orientale et à l'Afrique Australe ont été organisés en 2007 (IUCN/CSE, 2007a, IUCN/CSE, 2007b). Le troisième et dernier atelier consacré à l'Afrique septentrionale, occidentale et centrale s'est déroulé du 30 janvier au 3 février 2012, à l'Hôtel de La Tapoa, dans la partie Nigérienne du Parc Régional du W. Il y avait 33 participants (Photo 1), dont des représentants gouvernementaux et des représentants d'ONG venus d'Algérie, du Bénin, du

Burkina Faso, du Cameroun, de République Centrafricaine, du Tchad, d'Egypte, de Libye, du Mali, du Niger, du Nigéria, du Sénégal et du Togo. Des spécialistes internationaux de Belgique, du Gabon, d'Inde, de Namibie, des Pays-Bas, de Suisse, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et du Zimbabwe étaient aussi présents.

Participants à l'atelier régional pour la conservation des guépards et des lycaons en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale ; Parc National du W, Niger, 2012

1.3 Elaboration du Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon de la République du Bénin

La politique de conservation de ces deux espèces ainsi formulée et adoptée au niveau régional doit alors être adaptée aux contextes nationaux. L'élaboration de plans nationaux, par le biais d'ateliers nationaux, constitue donc un élément très important du système de planification de la conservation au niveau des aires de répartition des guépards et des lycaons.

Le présent document présente les résultats de l'atelier national organisé en mars 2014 pour l'élaboration du Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon au Bénin.

Participants à l'Atelier d'élaboration du Plan d'Action National,
Hôtel Les Alizés du Lac, Bénin, Mars 2014

<u>Chapitre 2 :</u> Conservation du guépard et du lycaon en Afrique Occidentale, Centrale et Septentrionale

Sous l'effet de multiples facteurs, l'aire de distribution du guépard et du lycaon a considérablement diminué au cours des dernières décennies. Le complexe transfrontalier protégé W – Arly – Pendjari - Oti Mandouri Kéran encore appelé WAPO qui s'étend sur les quatre pays de l'Afrique Occidentale que sont le Bénin, le Burkina Faso, le Niger et le Togo, est l'une des principales et rares aires protégées de la région qui abrite encore des populations de ces deux espèces. Ce complexe transfrontalier est d'une importance capitale pour la survie de ces espèces emblématiques en Afrique Occidentale, Centrale et Septentrionale. Par ailleurs, la conservation de ces espèces clé et indicatrices de l'intégrité des habitats et des populations de proies entraîne celle de tout le complexe WAPO et des paysages environnants.

2.1 Biologie et besoins de conservation du guépard

Le guépard, de la famille des félins, peut atteindre à la course une vitesse de 103 km/h (Sharp, 1997), ce qui en fait l'animal terrestre le plus rapide. Il est généraliste dans son choix d'habitat ; vivant aussi bien dans le désert que dans des buissons épais ou dans des savanes herbeuses (Myers, 1975).

Le système social des guépards est très différent de celui des autres félins. Les guépards femelles tolèrent les autres femelles ; elles n'ont pas vraiment de territoire, mais plutôt de grands espaces vitaux qui se chevauchent (Caro, 1994). Elles vivent en promiscuité : des paternités multiples au sein des portées ont été rapportées, et aucun signe de fidélité aux mâles n'a été observé (Gottelli *et al.*, 2007). Les mâles sont souvent sociaux : ils forment des coalitions de deux ou trois individus, en général de frères, qui restent ensemble jusqu'à leur mort (Caro & Durant, 1991). Contrairement aux mâles solitaires, les mâles en groupes sont plus à même de prendre et de garder des territoires qu'ils défendent contre d'autres mâles (Caro & Collins, 1987). Dans l'écosystème du Serengeti au Nord de la Tanzanie, la superficie moyenne des territoires des mâles est de 50 km², alors que les femelles et les mâles sans territoires couvrent chaque année une superficie de 800 km² (Caro, 1994). On ne connaît aucun autre mammifère qui possède un tel système social, où les mâles sont sociaux et occupent de petits territoires, et où les femmes sont solitaires et traversent annuellement plusieurs territoires de mâles (Gottelli *et al.*, 2007).

Dès l'âge de deux ans, les femelles peuvent mettre bas après une gestation de trois mois (Caro, 1994). Pendant les deux premiers mois de

leur vie, les petits restent dans un terrier alors que leur mère part à la chasse tous les matins pour ne revenir qu'à la tombée de la nuit (Laurenson, 1993). La mortalité chez les petits guépards est parfois élevée. Dans le Parc National du Serengeti par exemple, le taux de mortalité entre la naissance et le moment de l'indépendance est de 95% (Laurenson, 1994). Les petits sont souvent tués par des lions ou des hyènes ; en effet, les mères ne peuvent défendre leurs petits contre ces prédateurs beaucoup plus grands qu'elles. Les jeunes peuvent également mourir à cause de l'exposition à un incendie ou d'abandon si leur mère ne trouve pas de nourriture. Quand ils survivent, les petits restent avec leur mère jusqu'à l'âge de 18 mois. Ensuite, ils vagabondent pendant 6 mois encore avec les autres membres de leur portée. Le record de longévité pour un guépard mâle est de 11 ans et de 14 ans pour une femelle en liberté. Une fois l'âge de 12 ans atteint, les femelles ne se reproduisent plus (Durant *et al*., 2004; Chauvenet *et al*., 2011). Des paramètres démographiques ne sont disponibles que pour un nombre limité de populations. La moyenne et la variance de naissances et survie ont été publiées à partir d'une étude à long terme réalisée dans le Parc National du Serengeti en Tanzanie (Durant *et al*., 2004), tandis que les pourcentages moyens de naissances et de survie disponibles proviennent de grandes fermes d'élevage en Namibie (Marker *et al.*, 2003b).

Les guépards sont des animaux principalement diurnes, bien qu'il leur arrive de chasser la nuit, en particulier pendant la pleine lune (Caro, 1994 ; Cozzi *et al.*, 2012). Leur technique de chasse est la suivante : ils commencent par une traque furtive puis se lancent à la poursuite de leur proie. C'est parce que leur vitesse et leur capacité d'accélération sont incomparables qu'ils ont autant de succès à la chasse, et ce, même s'ils entament la poursuite à des distances beaucoup plus grandes que des félins plus gros tels que le lion (*Panthera leo*) ou le léopard (*Panthera pardus*). Leurs proies sont très variées et dépendent de l'habitat et de la situation géographique, mais les animaux de 15-30 kg sont préférés.

A l'instar des lycaons, et contrairement à la plupart des autres grands carnivores, les guépards semblent éviter les aires à forte densité de proies, probablement en raison de la présence d'autres grands carnivores dans ces aires (Durant, 1998, 2000). Il est avéré que les lions sont en grande partie responsables du taux élevé de mortalité chez les petits guépards dans le Parc National du Serengeti (Laurenson, 1994), et qu'ils peuvent aussi tuer des adultes, alors que les hyènes tuent les petits et volent leurs proies aux adultes.

Historiquement, le guépard était très répandu en Afrique et en Asie, jusqu'en Inde. Cependant, aujourd'hui, à l'exception d'une petite population en Iran, il a disparu d'Asie. Il est bien représenté en Afrique de l'Est et du Sud et seulement quelques populations restent en Afrique du Nord et en Afrique de l'Ouest. La première évaluation sur le statut des guépards a été réalisée au début des années 1970 (Myers, 1975). Plus tard, au cours des années 1980, d'autres études ont été menées dans des pays spécifiques

(Gros, 1996, 1998, 2002; Gros & Rejmanek, 1999), et un résumé du statut global de l'espèce a été effectué en 1998 (Marker, 1998). Toutefois, des données précises sur le statut et la densité de cette espèce sont très difficiles à collecter. En effet, c'est un animal timide et qui se montre rarement. De plus, les schémas de distribution des guépards montrent qu'ils se regroupent dans des aires qui deviennent temporairement des habitats favorables en raison de l'absence de compétiteurs et de la disponibilité des proies, ce qui rend encore plus problématique l'estimation de leur nombre (Durant *et al.*, 2007; Durant *et al*., 2010).

Probablement en raison de leur tendance à éviter les plus grands prédateurs, les guépards vivent en groupes de faible densité qui vont de 0,3 à 3 individus adultes/100 km² (Burney, 1980; Morsbach, 1986; Mills & Biggs, 1993; Gros, 1996; Purchase, 1998; Marker, 2002; Belbachir *et al.*, non publié). Même si des estimations plus élevées ont été enregistrées dans certaines zones, il est probable qu'elles ne reflètent pas la densité réelle: soit les populations vivent en zones clôturées ou intensément gérées soit les individus peuvent errer en dehors de l'aire qui est évaluée. Ceci souligne la difficulté à estimer la taille des populations de guépard (voir Bashir *et al.*, 2004).

Le domaine vital du guépard s'étend sur 50 km² pour les mâles territoriaux du Parc National du Serengeti (Caro, 1994) à plus de 1000 km² en Namibie (Marker *et al.*, 2008). De même que pour le lycaon, le domaine vital du guépard est beaucoup plus vaste que ce que ses besoins énergétiques ne pourraient le laisser penser (Figure 2.1). Etant donné que son aire de répartition couvre des zones très vastes, le guépard peut vivre très dispersé. Selon Durant (comm. pers.), le guépard peut parcourir bien plus de 100 km. Il est donc difficile de savoir si un guépard observé dans une aire est un membre d'une population résidente ou un individu de passage. Cependant, cette capacité à se disperser lui permet de recoloniser de nouvelles aires relativement facilement si elles sont disponibles.

La taille de la population mondiale de guépards a été conjecturalement estimée à 14 000 individus (Myers, 1975) et a été établie à "moins de 15 000" (Marker, 2002). L'espèce est répertoriée comme "vulnérable" sur la liste rouge de l'UICN (IUCN, 2011). Même si les estimations ne semblent pas indiquer un déclin de la population, selon un consensus d'experts des guépards au niveau mondial, on assiste bien à une diminution de la population, soit parce que l'estimation de 1970 était inférieure à la réalité, soit parce que la dernière évaluation est une surestimation. L'aire de répartition du guépard s'est visiblement réduite par rapport à son aire de répartition historique (IUCN/SSC, 2007a ; IUCN/SSC, 2007b).

2.2 Distribution historique et actuelle du guépard

La distribution géographique des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale s'est drastiquement contractée au cours des 100-200 dernières années. Historiquement, leur aire de répartition couvrait 12 millions de km^2, s'étendant sur toute cette région à l'exception des côtes maritimes de l'Afrique du Nord et les forêts de basse altitude de l'ouest et du centre de la région.

L'aire de répartition actuelle (Figures 1 et 2) ne couvre plus que 9 % de l'aire de répartition historique (la définition des aires de distribution sont présentées en Annexe 4). Seules 5 populations sont connues, et elles sont distribuées à travers sept des vingt-cinq pays de cette région. Deux de ces pays, l'Algérie et le Tchad, supportent la plus grande majorité des guépards de cette région, comprenant plus de 88 % de l'aire de résidence de l'espèce. De plus, près de 80% de l'aire de résidence des guépards sont en dehors des aires protégées. Toutes les populations sont susceptibles d'être transfrontalières, et de ce fait dépendent de la coopération internationale pour leur survie. Bien que l'espèce existe encore ou pourrait potentiellement être réhabilitée dans certains endroits, elle est considérée aujourd'hui comme éteinte dans 57% de son aire de répartition historique.

ZSL (in press) estime à 23 individus l'effectif de la population du guépard présente dans le complexe WAPO. Cette estimation doit être prise avec précaution. Elle est basée sur une densité estimée à 1 guépard pour 1000 km^2, sur une superficie de 23.000 km^2. Lors d'un recensement des grands carnivores par comptage d'empreintes, Henschel *et al.* (2012) ont trouvé des traces de guépard mais n'ont pas pu extrapoler pour obtenir une estimation.

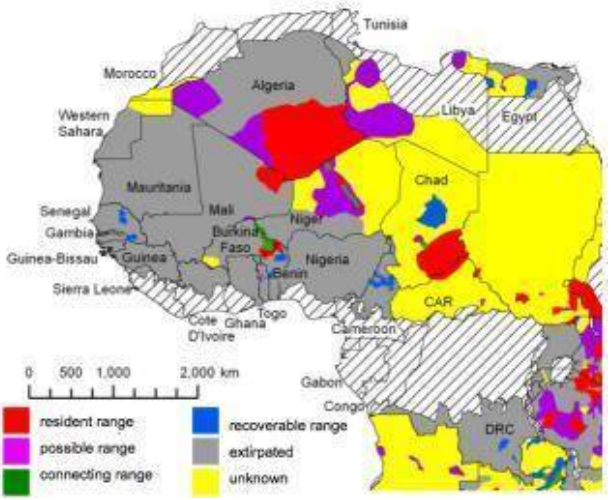

Figure 1. *Distribution des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définie en 2012. Les rayures indiquent des aires qui ne font pas partie de la distribution historique des guépards.*

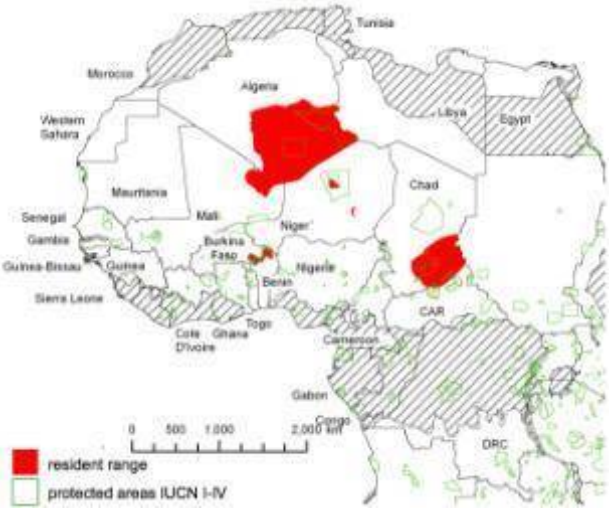

Figure 2. *Aires de résidence des guépards en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définies en 2012.*

2.3 Biologie et besoins de conservation du lycaon

Les lycaons sont des carnivores très sociaux de la famille des canidés. Les meutes coopèrent pour chasser leurs proies (Creel & Creel, 1995), qui sont principalement des ongulés de taille moyenne. Il s'agit en particulier d'impalas (*Aepyceros melampus)* en Afrique australe et orientale, et de cobes de Buffon, *Kobus Kob,* en Afrique centrale et occidentale. Néanmoins, les proies peuvent varier en taille allant du lièvre (*Lepus* spp) et du dik-dik (*Madoqua* spp) (Woodroffe *et al.*, 2007b) au koudou (*Tragelaphus strepsiceros*) et même, parfois, à l'élan commun (*Taurotragus oryx*, Van Dyk & Slotow, 2003). La meute entière coopère à la reproduction de l'espèce. En général, seuls une femelle et un mâle sont les parents des chiots, mais tous les membres de la meute prennent soin des jeunes (Malcolm & Marten, 1982). Il n'a jamais été observé de femelles élever des jeunes jusqu'au stade adulte sans l'aide d'autres membres de la meute ; c'est donc la meute et non l'individu qui est utilisé comme unité de mesure pour évaluer la taille des populations.

Contrairement à la plupart des autres carnivores, à l'exception des guépards, les lycaons ont tendance à éviter les zones à forte densité de proies (Mills & Gorman, 1997) probablement parce que les plus grands carnivores préfèrent ces zones (Creel & Creel, 1996; Mills *et al.*, 1997). Les lions et les hyènes tachetées (*Crocuta crocuta*) sont responsables du taux de mortalité élevé chez les lycaons adultes et juvéniles (Woodroffe *et al.*, 2007a).

Les lycaons ont une faible densité de population et leur aire de répartition est très étendue. Les densités de population sont en moyenne de 2 adultes et jeunes de l'année pour 100 km² (Fuller *et al.*, 1992a). Le domaine vital par meute en Afrique australe et orientale est en moyenne de 450 à 800 km² (Woodroffe & Ginsberg, 1998), mais certaines meutes peuvent avoir un domaine vital de plus de 2 000 km² (Fuller *et al.*, 1992a). Le domaine vital des lycaons, tout comme celui des guépards, est beaucoup plus étendu que ce à quoi l'on pouvait s'attendre au vu de leurs besoins énergétiques.

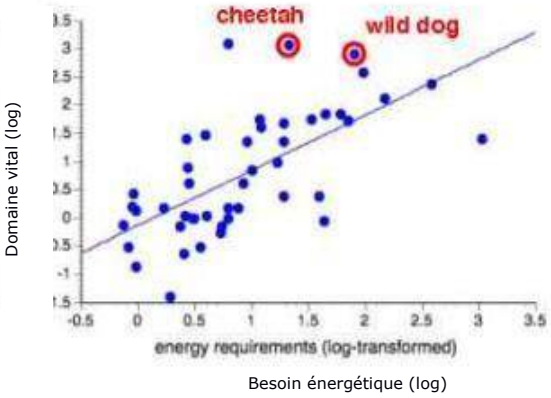

Figure 3. *Relation entre les besoins énergétiques de plusieurs carnivores et la taille de leur domaine vital, démontrant que les guépards (cheetah) et les lycaons (wild dog) ont besoin de plus d'espace que leurs besoins énergétiques peuvent le suggérer. La raison pour laquelle le lycaon apparait comme ayant une aire de répartition plus large celle du guépard, est que l'unité de mesure est la meute et non l'individu. Les données sont reproduites à partir de Gittleman & Harvey (1982).*

La plupart des nouvelles meutes se créent lorsque les jeunes lycaons, souvent vers l'âge de deux ans (McNutt, 1996) quittent leur meute natale pour former des groupes de dispersion unisexes à la recherche de nouveaux territoires et d'individus du sexe opposé. Ces groupes de dispersion peuvent parcourir des centaines de kilomètres (Fuller *et al.*, 1992b) loin des populations résidentes (Fanshawe *et al.*, 1997). Le comportement de dispersion des lycaons peut compliquer l'interprétation des données de répartition. En effet, l'observation de petits groupes de lycaons ne signifie pas nécessairement qu'une population résidente soit présente à cet endroit. Toutefois, leur comportement leur permet, tout comme le guépard, de recoloniser des espaces inoccupés quand l'opportunité se présente.

S'il existe dans diverses régions d'Afrique, des populations de lycaons morphologiquement et génétiquement différentes, aucune sous-espèce n'est reconnue (Girman *et al.*, 1993 ; Girman & Wayne, 1997). Les lycaons, généralistes, sont observés dans des habitats aussi variés que les savanes inondées de manière saisonnière (McNutt & Boggs, 1996), les prairies (Kuhme, 1965), les forêts de montagne (Dutson & Sillero-Zubiri, 2005), les landes montagnardes (Thesiger, 1970) et les mangroves.

La première évaluation du statut de la population de lycaons a été menée de 1985 à 1988 (Frame & Fanshawe, 1990) et a été mise à jour en 1997 (Fanshawe *et al.*, 1997) et en 2004 (Woodroffe *et al*., 2004). Ces évaluations ont révélé une réduction et un morcellement des populations de lycaons. En effet, l'espèce a été éliminée d'une grande partie de l'Afrique centrale et occidentale et a fortement diminué en Afrique australe et orientale. Toutefois, les données sur la distribution de l'espèce, qui ont principalement été rassemblées par courrier, favorisaient quelque peu les aires protégées alors qu'il y avait peu d'informations concernant les zones non protégées. Dès 1997, les lycaons avaient disparu de la plupart des aires

protégées africaines, ne survivant que dans les plus grandes réserves (Woodroffe *et al.* 1998). En 2008, on estimait que l'espèce comptait moins de 800 meutes. Elle est classée parmi les "espèces en danger d'extinction" par l'UICN (IUCN, 2012).

2.4 Distribution historique et actuelle du lycaon

La distribution géographique du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale a été considérablement réduite durant les 100-200 dernières années. L'aire de répartition actuelle du lycaon (Figures 4 et 5) ne couvre plus que 300 000 km^2sur les 7 millions de km^2 occupés historiquement, soit moins de 4%. Dans les 25 pays qui faisaient partie de cette aire historique, il n'y a plus que trois populations résidentes, ce qui représente une estimation de 25 meutes au total. Bien que les lycaons n'aient probablement jamais été présents à haute densité, les estimations de densité de populations actuelle en Afrique de l'Ouest sont extrêmement basses, ce qui reflète probablement la déplétion des proies et la dégradation de l'habitat. De ce fait, bien que le nombre de lycaons se soit effondré dans cette région, la restauration représente une sérieuse option, même dans leur aire de résidence.

ZSL (in press) estime à 4 meutes ou 20 individus l'effectif de la population de lycaon dans le complexe WAPO. Toutefois, il n'est pas certain que le complexe du W contienne une population résidente. Des observations d'individus solitaires ou en petit groupes sont reportées mais lors des derniers recensements des grands carnivores dans le complexe WAPO, aucune trace de lycaon n'a été relevée (Henschel *et al*. 2012). Depuis au moins une décennie, aucune image d'individu ou d'empreinte n'a été rapportée.

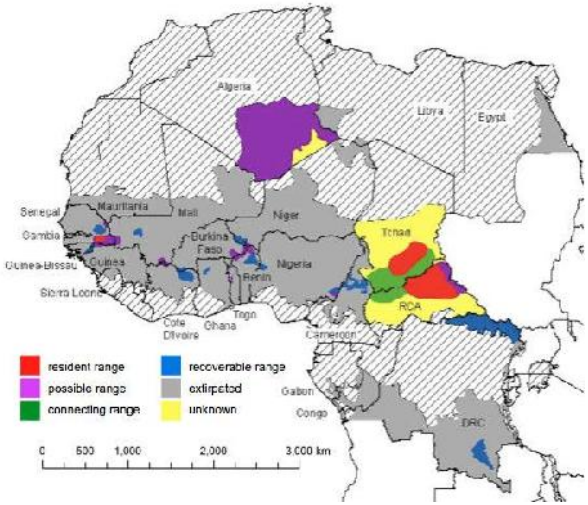

Figure 4. *Distribution des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définie en 2012. Les rayures indiquent des aires qui ne font pas partie de la distribution historique des lycaons.*

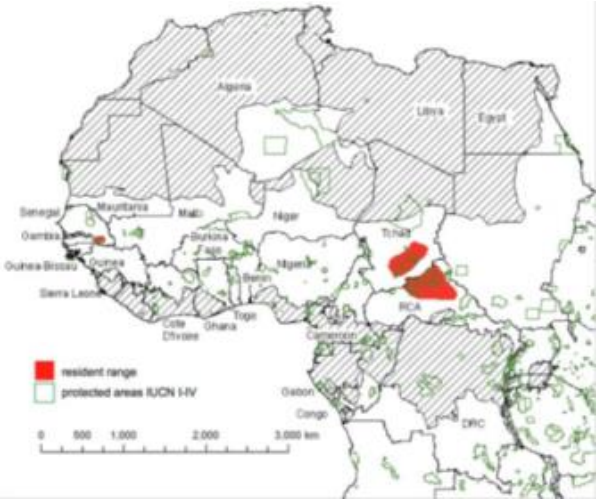

Figure 5. *Aires de résidence des lycaons en Afrique occidentale, centrale et septentrionale définies en 2012.*

2.5 Principales menaces pour la survie du guépard et du lycaon

Plusieurs facteurs menacent la survie du guépard et du lycaon en Afrique et au Bénin.

(a) La perte et la fragmentation des habitats

La perte et la fragmentation de l'habitat représentent une des menaces les plus importantes à la conservation du guépard et du lycaon au Bénin comme dans la sous-région et à l'échelle du continent. Avec leur besoin en domaines vitaux vastes, ces deux espèces sont encore plus vulnérables que les autres carnivores à la perte et à la fragmentation des habitats. A long terme, en l'absence d'une gestion intensive, il faudra des aires d'au moins 10 000 km² pour assurer la conservation durable d'une population viable de guépard ou de lycaon. Au Bénin, ces espèces, présentes autrefois dans des parcs nationaux et des forêts classées, sont maintenant réduites aux seuls parcs nationaux suite à la dégradation des habitats par les activités anthropiques (Sogbohossou & Sinsin, 2011). Malheureusement, l'intégrité des habitats dans les aires protégées où survivent ces espèces est encore menacée. L'élevage transhumant illégal est un phénomène conséquent, surtout dans la partie béninoise de la réserve de biosphère transfrontalière du W. Environ 15,1% de la périphérie du Parc W, côté Bénin, auraient été transformés en terres agricoles entre 1984 et 2002 (Clerici *et al*., 2005).

(b) Les conflits hommes-carnivores

L'occupation temporaire ou permanente par les hommes des habitats du guépard et du lycaon favorise le contact entre ces espèces et l'homme et augmente les conflits. Ces deux espèces, bien qu'elles préfèrent les proies sauvages, peuvent s'attaquer au bétail. Ceci peut entraîner des abattages de revanche par les éleveurs. Néanmoins, les abattages par empoisonnement sont très limités par le fait que ni le guépard ni le lycaon ne sont des charognards. Quelques rares cas d'attaque de bétail ont été signalés cette dernière décennie autour des parcs nationaux et du complexe forestier des Monts Kouffe et Wari Maro. Ces cas demeurent très rares et représentent donc une faible menace pour ces espèces au Bénin actuellement.

(c) La réduction de la population de proies

Le guépard et le lycaon se retrouvent dans des aires à faible densité de proies ; la réduction des populations de proies affectera alors probablement négativement la survie de ces espèces. Au Bénin, mis à part la dégradation des habitats qui affecte aussi les populations de proies, le braconnage, principalement à but commercial, reste important malgré les

efforts accrus de conservation. La viande de brousse est très appréciée des populations aussi bien riveraines que des grandes villes.

La réduction des populations de proies peut encourager d'autres menaces à l'instar des conflits. En effet, l'insuffisance de proies peut amener le guépard et le lycaon à s'attaquer plus au bétail (Woodroffe *et al*., 2005).

(d) La petite taille des populations

Les populations de guépard et de lycaon d'Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale, isolées géographiquement, sont de petites tailles. Elles sont ainsi vulnérables aux maladies et aux catastrophes qui peuvent provoquer des extinctions au niveau local. Il est donc urgent de travailler à augmenter la taille de la population dans la région et au Bénin en particulier pour améliorer la résilience et donc la survie des populations.

(e) Le commerce d'animaux vivants et de sous-produits

Les guépards ont été longtemps chassés pour leur fourrure et pour le commerce d'animaux vivants. Au Bénin, le commerce d'animaux vivants n'a pas été rapporté. Néanmoins, on peut retrouver sur les marchés des sous-produits, surtout la peau, qui sont utilisés à des fins médico-magiques. Il faut noter que bien que des utilisations traditionnelles soient recensées pour les deux espèces, les sous-produits sont très rares pour le guépard et souvent inexistants pour le lycaon, probablement à cause de la rareté de ces espèces dans le milieu naturel.

(f) Le piégeage accidentel et les accidents de la route

Il peut arriver que le guépard ou le lycaon soit accidentellement pris dans des pièges destinés à d'autres animaux. Ce risque qui représente une menace significative dans d'autres régions d'Afrique, semble être très limité au Bénin. Néanmoins, des cas de piégeage accidentel d'autres carnivores ont été notés et pourraient représenter un problème si la population de guépard et de lycaon du Bénin venait à croître. Les accidents de la route sont réduits sinon absents au Bénin ; les deux espèces sont limitées aux aires protégées où l'état des pistes ne favorise pas les excès de vitesse.

(g) Les maladies infectieuses

Les maladies infectieuses telles que la rage et la maladie de Carré ont été l'une des causes de la diminution du nombre de lycaons en Afrique (Gascoyne *et al.*, 1993 ; Alexander *et al.*, 1995 ; Kat *et al.*, 1995 ; Goller *et al.*, 2010). Mais cette menace sur les populations de lycaon et même de guépard est très peu documentée en Afrique Septentrionale, Occidentale et Centrale. Néanmoins, des études ont montré la prévalence de certaines de ces maladies au sein des carnivores domestiques autour des parcs nationaux du Bénin, ce qui représente un risque pour les populations de carnivores sauvages et du lycaon en particulier.

(h) Les autres contraintes

Les menaces évoquées ci-dessus sont exacerbées par un certain nombre de facteurs socio-économiques, institutionnels et juridiques. L'intérêt envers la conservation de la faune en général et du guépard et du lycaon en particulier de la part des politiques constitue un frein à la conservation durable de ces espèces. On peut aussi noter comme contrainte le manque de financement durable et continu pour la conservation des aires protégées avec comme corollaire un laxisme dans la gestion des aires protégées ainsi que l'insuffisance de compétences. La perception négative de ces espèces au niveau des populations riveraines et du public ne favorise pas non plus leur conservation.

<u>Chapitre 3 :</u> Importance du Bénin pour la Conservation du Guépard et du Lycaon

Le Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon au Bénin vient compléter le Plan d'Action pour la Conservation du lion établi en 2013 (Tehou *et al.* 2013) et le Plan d'Action pour la conservation des grands carnivores dans le Complexe WAPO (UEMOA, 2014).

Ces stratégies sont élaborées dans un cadre commun et visent à atteindre:

(i) des populations numériquement viables et écologiquement fonctionnelles de toutes les espèces de grands carnivores indigènes;
(ii) des populations numériquement viables et écologiquement fonctionnelles des espèces de proies sauvages clés; et
(iii) une réduction des conflits Homme-carnivores.

L'aire de résidence du guépard et l'aire potentielle du lycaon chevauchent des frontières internationales. Une politique de gestion transfrontalière en collaboration avec le Burkina Faso, le Niger et le Togo est nécessaire pour conserver ces espèces au Bénin sur le long terme.

3.1 Les aires protégées en République du Bénin

Le réseau des aires protégées du Bénin comprend (Figure 6):
* des parcs nationaux : W (502 050 ha) et Pendjari (275 000 ha)
* des zones cynégétiques : Djona (225 000 ha), Atacora (175 000 ha) et Pendjari (180 000 ha)
* et presque 13 M d'ha de forêts classées.

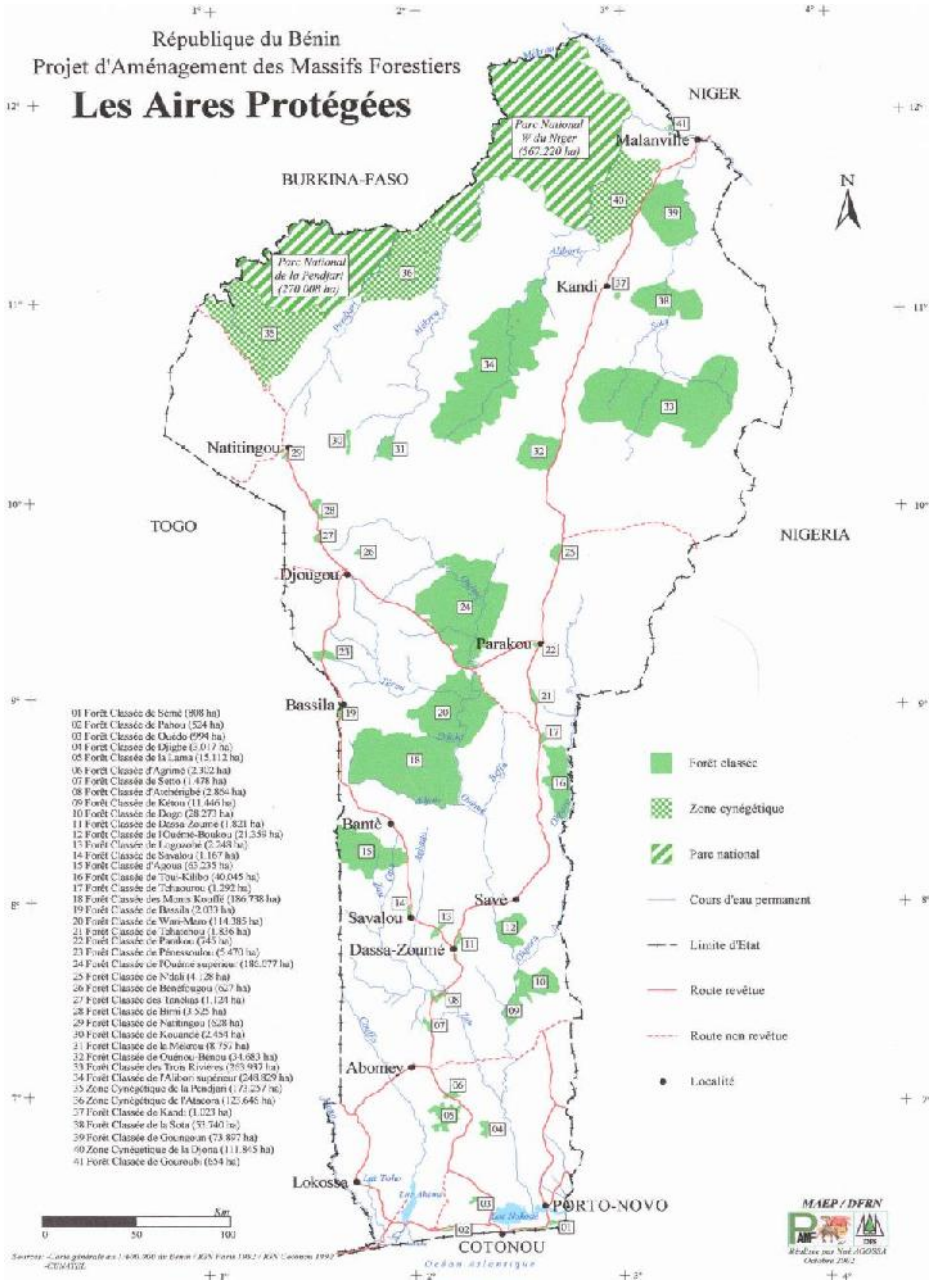

Figure 6. *Aires protégées du Bénin.*

3.2 L'aire de distribution du guépard en République du Bénin

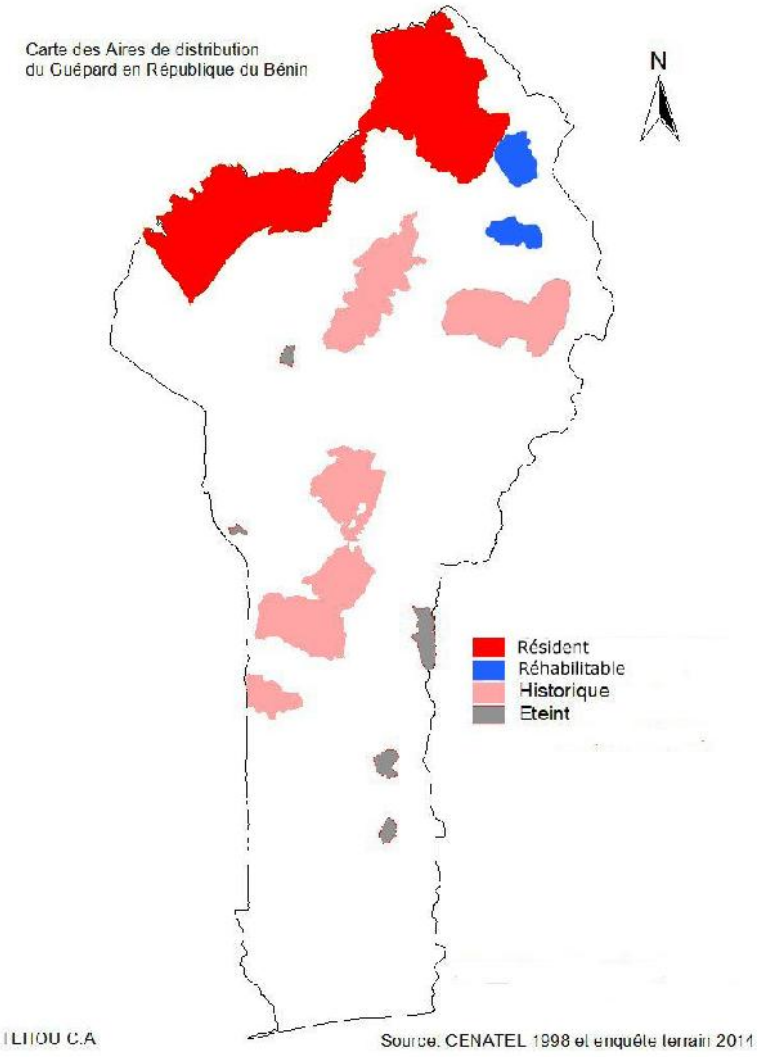

Figure 7. *Distribution des guépards au Bénin.*

Des observations continues de guépards dans le *Parc National de la Pendjari* et d'autres, bien que plus sporadiques, dans le *Parc National du W*, ainsi que dans les zones cynégétiques de la *Djona*, de l'*Atacora* et de la *Pendjari* ont permis de conforter la définition établie lors de l'atelier régional de 2012 comme aires de résidence.

Les Forêts Classées des Trois Rivières, de l'Alibori Supérieur et des Monts Kouffé suggérées comme réhabilitables en 2012 l'ont été à cause de leur proximité avec des aires protégées et la présence de cours d'eau pouvant servir de corridors. En 2014, la proposition de réhabiliter une population de guépards dans les deux premières ne semblait ni opportune ni réalisable compte tenu de leur plan d'aménagement (dégradation trop forte). Il a alors été proposé de prendre en considération le complexe des Monts Kouffé et de l'Ouémé Supérieur mais l'absence de connectivité vers d'autres aire protégées, la surface trop petite de ces Forêts, la pression démographique périphérique croissante ne permettaient pas de considérer ces zones comme réhabilitables.

Les Forêts Classées de Goungoun (adjacente à la Zone Cynégétique de la Djona) et de la Sota présentent une proximité très importante avec le Parc National du W, une pression démographique plus faible, et une dégradation moins forte. Elles sont alors retenues et définies comme zones réhabilitables.

3.3 L'aire de distribution du lycaon en République du Bénin

Les dernières observations fiables de lycaons dans le complexe WAP remontent à 2006, soit moins de 10 ans avant la tenue de cet atelier national, ce qui permet de maintenir cette zone comme aire de résidence. Cependant, il a été souligné par les participants l'urgence de confirmer la présence actuelle effective de cette espèce dans le complexe WAP ainsi que dans les Forêts Classées des Trois Rivières, de la Sota et de Goungoun.

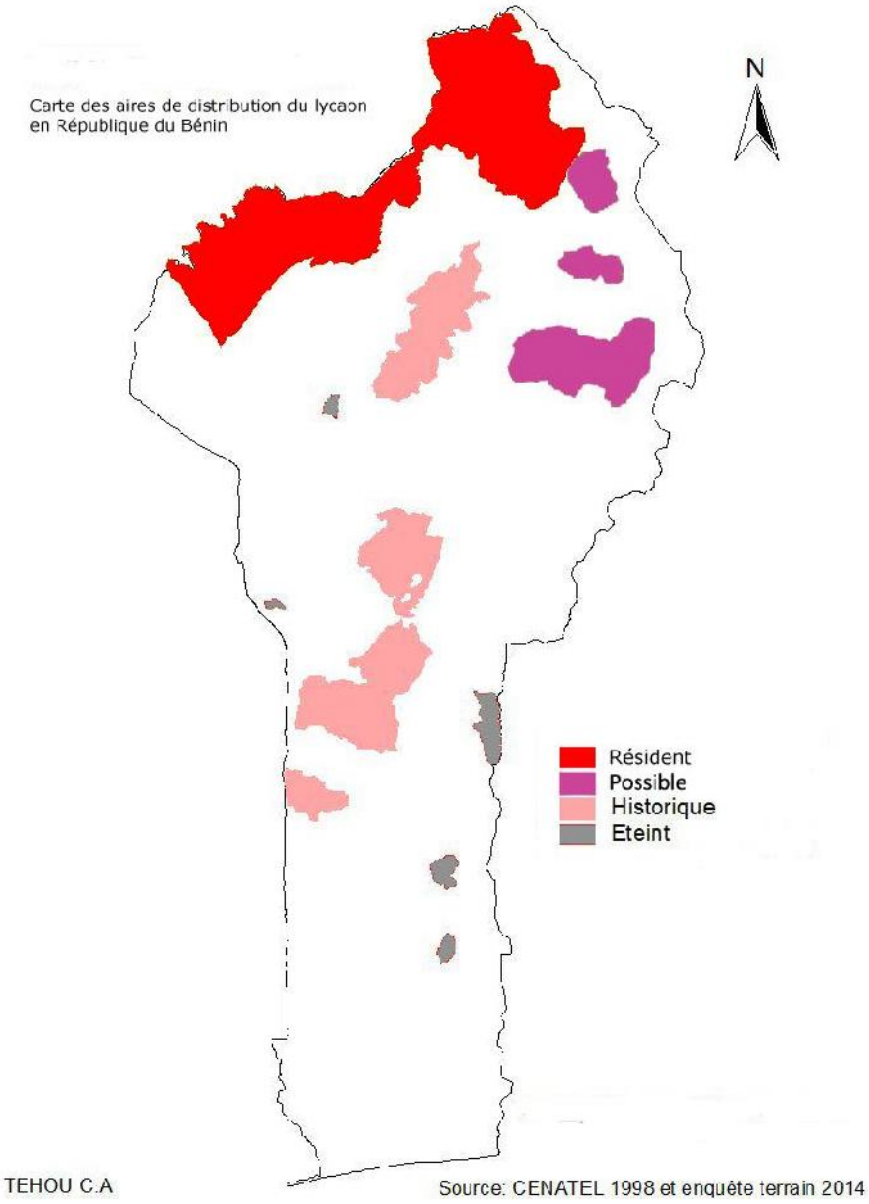

Figure 8. *Distribution des lycaons au Bénin.*

<u>Chapitre 4 :</u> Plan d'Action National pour la Conservation du Guépard et du Lycaon au Bénin

Le Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon au Bénin adopte la même structure que la Stratégie Régionale et inclut 5 composants :

(1) une vision à long terme pour la conservation de ces deux espèces;
(2) un but à moyen terme pour le Plan d'Action;
(3) un nombre d'objectifs qui permettent de combattre les menaces pesant sur la survie de ces deux espèces;
(4) plusieurs résultats attendus pour chaque objectif;
(5) une liste d'activités permettant d'atteindre chacun des résultats définis.

4.1 Vision et But

Une **vision** est la formulation d'un but à long terme qui trace une ligne à suivre pour le Plan d'action pour le 25-50 prochaines années. Cette vision doit être optimiste mais réaliste sur le futur de ces deux espèces de carnivores au Bénin et rester une source d'inspiration.

Une proposition préalable de la vision a été soumise à discussion :
« *La République du Bénin avec des populations de guépard et de lycaon restaurées, gérant sa biodiversité et ses ressources naturelles de manière durable et concertée pour le bien-être des populations humaines.*»

Le **but** doit refléter ce que le groupe veut accomplir dans un délai plus court que celui défini pour la vision (*i.e.* 10-20 ans). Le but doit être réaliste, réalisable et mesurable.

Une proposition préalable du but a été soumise à discussion :
« *Des populations de guépards et de lycaons mieux connues, viables et valorisées.*»

La vision et le but finaux sont définis comme suit :

Vision
Les populations de guépard et de lycaon sont restaurées, gérées de manière durable et concertée pour le bien-être de la population humaine en République du Bénin.

But
Contribuer à une meilleure connaissance, la viabilisation et la valorisation des populations de guépard et de lycaon

4.2 Objectifs, résultats et activités

La formulation des objectifs a été confiée à des groupes de travail; chaque groupe a travaillé sur deux des objectifs définis dans la Stratégie Régionale, indiqués ci-dessous, ainsi que sur les résultats et activités correspondants.

Objectifs de la Stratégie Régionale

1. Faire l'état des ressources, compétences et outils nécessaires pour la conservation des guépards et des lycaons

2. Approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon en se basant sur la collecte coordonnée de données fiables

3. Sensibiliser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques et intrinsèques des écosystèmes et de la faune sauvage en général, et en particulier des guépards et des lycaons.

4. Promouvoir la mise en œuvre des politiques et des législations favorables aux écosystèmes, adaptées, là où c'est nécessaire, afin d'optimiser le rétablissement des populations de guépards et de lycaons.

5. Promouvoir la coexistence entre le guépard, le lycaon, les populations humaines et leurs animaux domestiques en réduisant les conflits.

6. Réduire la pression des prélèvements illégaux et des mortalités accidentelles des guépards et des lycaons ainsi que la surexploitation de leurs proies.

7. Maintenir, améliorer et rétablir la viabilité des populations de guépards et de lycaons par la gestion de l'habitat et d'autres mesures appropriées.

8. Mettre en place les compétences et les moyens adéquats au niveau régional pour la mise en œuvre de la stratégie de conservation du guépard et du lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

Le Plan d'Action National pour la conservation du guépard et du lycaon au Bénin est présenté ci-après. Le cadre logique est présenté en Annexe 2.

Objectif 1	Développer des ressources, des compétences et des outils nécessaires pour la conservation du guépard et du lycaon

Résultat 1.1 Les ressources, les compétences et les outils pour la conservation du guépard et du lycaon sont développés.

- Activité 1.1.1 Identifier les besoins en renforcement des capacités spécifiques aux deux espèces
- Activité 1.1.2 Identifier les institutions, les chercheurs et les autres parties prenantes pouvant renforcer les capacités du personnel et d'autres acteurs en charge de la conservation du guépard et du lycaon
- Activité 1.1.3 Constituer une base de données sur les compétences et les outils pour la conservation du guépard et du lycaon
- Activité 1.1.4. Editer et mettre à la disposition des acteurs les informations relatives à la conservation du guépard et du lycaon
- Activité 1.1.5. Concevoir des modules de formation spécifiques aux deux espèces à l'intention du personnel en charge de leur gestion (notamment sur la gestion des bases de données et la collecte de données fiables sur le guépard et le lycaon)
- Activité 1.1.6. Mettre en œuvre des modules de formation, d'évaluation et de remise à niveau

Objectif 2	Approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon

Résultat 2.1 Les données sur le statut et l'écologie du guépard et du lycaon sont disponibles, analysées et diffusées.

- Activité 2.1.1 Faire l'état des lieux des populations de guépard et de lycaon
- Activité 2.1.2 Identifier la sous-espèce à laquelle appartient le guépard du Bénin
- Activité 2.1.3 Réaliser des inventaires bisannuels des populations de guépard et lycaon
- Activité 2.1.4 Mener des recherches sur les populations de guépard et de lycaon, leur habitat et leurs proies
- Activité 2.1.5 Améliorer le système de collecte et d'exploitation de données
- Activité 2.1.6 Alimenter une base de données centralisée et accessible

Activité 2.1.7 Réaliser une page web spécifique à chacune des deux espèces sur divers sites internet (CENAGREF, Parc Pendjari, Parc W…)

Activité 2.1.8 Evaluer l'impact des différentes méthodes d'aménagement des aires protégées sur les populations de guépard et de lycaon

Activité 2.1.9 Utiliser les résultats des recherches pour la gestion des populations de guépard et de lycaon

Activité 2.1.10 Valoriser les résultats de recherche à travers des campagnes d'IEC

Objectif 3 Conscientiser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques et intrinsèques des écosystèmes, du guépard et du lycaon

Résultat 3.1 Toutes les autorités concernées (décideurs politiques, institutions en charge de la conservation et de la vie sauvage, ministères impliqués dans l'aménagement du territoire, administrations) sont conscientes du statut et des besoins de conservation du guépard et du lycaon.

Activité 3.1.1 Identifier toutes les autorités concernées par la problématique de conservation de guépard et de lycaon

Activité 3.1.2 Organiser un atelier d'information à l'intention des autorités sur le statut du guépard et du lycaon

Activité 3.1.3 Préparer et mettre en œuvre un plan intégré de communication sur la conservation du guépard et du lycaon d'ici 2 ans

Activité 3.1.4 Organiser un plaidoyer envers des ministères impliqués en faveur de la conservation du guépard et du lycaon

Résultat 3.2 80% des parties prenantes des zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents, sont conscientes des graves menaces qui pèsent sur ces espèces, et s'engagent dans les actions de leur préservation.

Activité 3.2.1 Identifier les principaux acteurs dans les zones de présence du guépard et du lycaon

Activité 3.2.2 Identifier les outils (brochures, dépliants, panneaux, émissions radio, documentaires audiovisuels) et canaux adaptés pour la communication autour de la problématique de conservation du guépard et du lycaon

Activité 3.2.3 Evaluer le changement de perception des différentes parties prenantes sur la valeur de ces espèces et l'importance de protéger et de préserver leurs habitats

Activité 3.2.4 Organiser les campagnes d'information et de sensibilisation sur la conservation du guépard et du lycaon (ateliers, focus groupe, médias)

Activité 3.2.5 Encourager la mise en place des plateformes de la Société Civile pour des actions de plaidoyers et de lobbying en faveur de la conservation des carnivores sauvages

Objectif 4	Promouvoir la mise en œuvre des politiques et législations favorables à la restauration des écosystèmes et des populations de guépard et de lycaon

Résultat 4.1 Toutes les politiques et législations favorables à la restauration des écosystèmes et des populations de guépard et de lycaon sont actualisées.

Activité 4.1.1 Veiller à l'harmonisation des textes politiques et stratégiques pour la conservation du guépard et du lycaon à l'échelle du complexe WAPO

Activité 4.1.2 Identifier tous les textes réglementaires (décrets, arrêtés)

Activité 4.1.3 Elaborer un deuxième décret d'application de la loi sur le régime de la faune

Activité 4.1.4 Elaborer 3 arrêtés

Activité 4.1.5 Faire adopter tous les textes réglementaires (décrets, arrêtés)

Activité 4.1.6 Finaliser l'actualisation de la loi sur le régime des forêts

Résultat 4.2 Des textes sous-régionaux sont adoptés en faveur de la restauration des écosystèmes et des populations de guépards et de lycaons.

Activité 4.2.1 Faire adopter au moins 2 décisions en faveur de la restauration des écosystèmes et des populations de guépards et de lycaons

Activité 4.2.2 Faire adopter un accord régional en faveur de la restauration des écosystèmes et des populations de guépards et de lycaons

Objectif 5	Promouvoir la coexistence entre l'homme, le guépard et le lycaon

Résultat 5.1 Le niveau de conflits entre l'homme et les carnivores (guépard et lycaon) est évalué.

Activité 5.1.1 Evaluer les dégâts causés par le guépard et le lycaon sur les bétails et les populations autour de l'aire de conservation

Activité 5.1.2 Réaliser une carte de zones de conflits potentiels

Résultat 5.2 Le nombre de conflits entre l'homme et les carnivores dans l'aire de répartition actuelle a diminué de manière significative.

Activité 5.2.1 Organiser les campagnes d'information et de sensibilisation au niveau local en vue d'assurer la protection du bétail et de réduire les conflits avec le guépard et le lycaon

Activité 5.2.2 Promouvoir dans les zones de conflit les techniques d'élevage en enclos pour réduire les prédations

Activité 5.2.3 Identifier les maladies potentiellement transmissibles des animaux domestiques aux carnivores sauvages comme le lycaon et le guépard

Activité 5.2.4 Promouvoir si nécessaire des méthodes pour réduire la transmission de maladies des animaux domestiques au lycaon, comme par exemple la vaccination des chiens domestiques contre la rage

Activité 5.2.5 Renforcer les mesures hardies de lutte contre les animaux domestiques errants et la transhumance autour des aires protégées

Résultat 5.3 Les bénéfices tirés de l'écotourisme par les communautés locales contribuent à la conservation du guépard et du lycaon.

Activité 5.3.1 Développer des activités d'écotourisme en utilisant le guépard et le lycaon comme espèces emblématiques pour augmenter la valeur écotouristique de la région

Activité 5.3.2 Développer les activités alternatives génératrices de bénéfices et respectueuses de l'environnement au profit des communautés riveraines de l'aire de répartition du guépard et du lycaon

Objectif 6	Réduire la pression des prélèvements illégaux de guépard et de lycaon

Résultat 6.1 Les prélèvements illégaux et les autres facteurs de mortalité sont réduits.

Activité 6.1.1 Evaluer l'importance du commerce des animaux vivants et des sous-produits du guépard et du lycaon

Activité 6.1.2 Evaluer les autres facteurs de mortalité du guépard et du lycaon

Activité 6.1.3. Lutter contre le commerce (application rigoureuse des textes, sensibilisation des magistrats, campagnes d'IEC, renforcer la législation…)

Activité 6.1.4. Renforcer la lutte anti-braconnage

Résultat 6.2 Les proies naturelles du guépard et du lycaon sont gérées de manière efficace.

Activité 6.2.1 Renforcer la gestion des aires protégées notamment par rapport au braconnage, la transhumance, l'empiétement agricole et le déboisement

Activité 6.2.2 Etablir des quotas de chasse durable des proies

Objectif 7 Restaurer l'habitat et la viabilité des populations du guépard et du lycaon

Résultat 7.1 La dégradation des habitats des populations résidentes actuelles de guépards et de lycaons est freinée.

Activité 7.1.1 Finaliser l'évaluation et la révision des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées abritant les populations de guépards et de lycaons

Activité 7.1.2 Mettre en œuvre les plans d'aménagement et de gestion révisés

Activité 7.1.3. Réorganiser le système de cogestion

Activité 7.1.4 Renforcer les moyens humains et matériels de surveillance

Activité 7.1.5 Envisager l'élaboration d'un plan de restauration permettant d'augmenter la viabilité de la population de lycaons

Résultat 7.2 Les zones favorables à la survie des populations de guépards et de lycaons dans les aires de répartition possibles et réhabilitables, ainsi que les corridors sont gérés et rétablis.

Activité 7.2.1 Contribuer à la mise en œuvre des plans d'aménagement des Forêts Classées de la Sota et de Goungoun

Activité 7.2.2 Sensibiliser les populations riveraines des Forêts Classées de la Sota et de Goungoun sur la conservation des guépards et des lycaons

Objectif 8 Renforcer les compétences et des moyens adéquats pour la mise en œuvre du Plan de conservation du guépard et du lycaon

Résultat 8.1 Le Plan d'Action de conservation du guépard et du lycaon est internalisé par tous les acteurs.

Activité 8.1.1 Organiser des ateliers d'internalisation avec les acteurs et institutions intervenant dans la conservation des réserves de faune

Activité 8.1.2 Intégrer les actions de conservation du guépard et du lycaon dans les outils de gestion des réserves de faune

Résultat 8.2 Un mécanisme de financement durable du Plan d'Action est opérationnel.

Activité 8.2.1 Identifier les besoins de financement pour la mise en œuvre du Plan d'Action

Activité 8.2.2 Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan d'Action

Activité 8.2.3 Assurer le financement du Plan d'Action de conservation du guépard et du lycaon

Résultat 8.3 Un mécanisme de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action est opérationnel.

Activité 8.3.1 Mettre en place un dispositif opérationnel de mise en œuvre du Plan d'Action

Activité 8.3.2 Organiser des réunions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'Action

Activité 8.3.3 Désigner un Point Focal pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action

Activité 8.3.4 Organiser l'évaluation

Annexe 1. Bibliographie

Bashir, S., Daly, B., Durant, S.M., Forster, H., Grisham, J., Marker, L., Wilson, K. & Friedmann, Y. (2004) Global cheetah (*Acinonyx jubatus*) monitoring workshop report Tanzania Carnivore Programme, Arusha.

Bauer, H. & Van Der Merwe, S. (2004) Inventory of free ranging lions (*Panthera leo*) in Africa. *Oryx*, 38: 26-31.

Bauer, H., Vanherle, N., Di Silvestre, I. & De Iongh, H.H. (2008) Lion – prey relations in West and central Africa. *Mamm. Biol*. 73: 70-73.

Bauer, H., Nowell, K. & Packer, C. (2012) *Panthera leo*. In: IUCN 2013. IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.1. Downloaded on 10 October 2013.

Burney, D.A. (1980) The effects of human activities on cheetah (*Acinonyx jubatus*) in the Mara region of Kenya, University of Nairobi, Nairobi.

Caro, T.M. & Collins, D.A. (1987a) Male cheetah social organisation and territoriality. *Ethology*, 74: 52-64.

Caro, T.M. & Durant, S.M. (1991) Use of quantitative analyses of pelage characteristics to reveal family resemblances in genetically monomorphic cheetahs. *Journal of Heredity*, 82: 8-14.

Caro, T.M. (1994) Cheetahs of the Serengeti plains University of Chicago Press, Chicago.

Chardonnet, P. (ed.) (2002) Conservation of the African Lion: Contribution to a Status Survey. Fondation IGF, France & Conservation Force, USA.

Creel, S. & Creel, N.M. (2002) The African wild dog: behavior, ecology and conservation Princeton University Press, Princeton.

Creel, S.R. & Creel, N.M. (1996) Limitation of African wild dogs by competition with larger carnivores. *Conservation Biology*, 10: 1-15.

Di Silvestre, I. & Bauer, H. (2013) Population Status of Carnivores in Pendjari Biosphere Reserve (Benin) in 2001-2002. *Cat News*, IUCN, Gland.

Divyabhanusinh (1995) The end of a trail – The cheetah in India Banyan Books, New Delhi.

Durant, S.M. (1998) Competition refuges and coexistence: an example from Serengeti carnivores. *Journal of Animal Ecology*, 67: 370-386.

Durant, S.M. (2000) Living with the enemy: avoidance of hyenas and lions by cheetahs in the Serengeti. *Behavioral Ecology*, 11: 624-632.

Durant, S.M., Bashir, S., Maddox, T., & Laurenson, M.K. (2007) Relating long-term studies to conservation practice: the case of the Serengeti cheetah project. *Conservation Biology*, 21: 602-611.

Durant, S.M., Kelly, M., & Caro, T.M. (2004) Factors affecting life and death in Serengeti cheetahs: environment, age and sociality. *Behavioral Ecology*, 15: 11-22.

Dutson, G. & Sillero-Zubiri, C. (2005) Forest-dwelling African wild dogs in the Bale Mountains, Ethiopia. *Canid News*, 8: 1-6.

Fanshawe, J.H., Ginsberg, J.R., Sillero-Zubiri, C. & Woodroffe, R. (1997). The status and distribution of remaining wild dog populations. In The African wild dog: Status survey and conservation action plan (eds R. Woodroffe, J.R. Ginsberg & D.W. Macdonald), pp. 11-57. IUCN, Gland.

Frame, L.H. & Fanshawe, J.H. (1990). African wild dog *Lycaon pictus*: a survey of status and distribution 1985-88.

Fuller, T.K., Kat, P.W., Bulger, J.B., Maddock, A.H., Ginsberg, J.R., Burrows, R., McNutt, J.W. & Mills, M.G.L. (1992a). Population dynamics of African wild dogs. In: Wildlife 2001: Populations (eds D.R. McCullough & H. Barrett). Elsevier Science Publishers, London.

Fuller, T.K., Mills, M.G.L., Borner, M., Laurenson, M.K. & Kat, P.W. (1992b) Long distance dispersal by African wild dogs in East and South Africa. *Journal of African Zoology*, 106: 535-537.

Girman, D.J. & Wayne, R.K. (1997b). Genetic perspectives on wild dog conservation. In The African wild dog: Status survey and conservation action plan (eds R. Woodroffe, J.R. Ginsberg & D.W. Macdonald), pp. 7-10. IUCN, Gland.

Girman, D.J., Wayne, R.K., Kat, P.W., Mills, M.G.L., Ginsberg, J.R., Borner, M., Wilson, V., Fanshawe, J.H., FitzGibbon, C.D. & Lau, L.M. (1993) Molecular-genetic and morphological analyses of the African wild dog (*Lycaon pictus*). *Journal of Heredity*, 84: 450-459.

Gottelli, D., Wang, J., Bashir, S. & Durant, S.M. (2007) Genetic analysis reveals promiscuity among female cheetahs. Proceedings of the Royal Society of London Series B-Biological Sciences.

Gros, P.M. & Rejmanek, M. (1999) Status and habitat preferences of Uganda cheetahs: an attempt to predict carnivore occurrence based on vegetation structure. *Biodiversity and Conservation*, 8: 1561-1583.

Gros, P.M. (1996) Status of the cheetah in Malawi. *Nyala*, 19: 33-36.

Gros, P.M. (1998) Status of the cheetah *Acinonyx jubatus* in Kenya: a field-interview assessment. *Biological Conservation*, 85: 137-149.

Gros, P.M. (2002) The status and conservation of the cheetah *Acinonyx jubatus* in Tanzania. *Biological Conservation*, 106: 177-185.

Hensche,l P., Azani, D., Burton, C., Malanda, G., Saidu, Y., Sam, M. & Hunter, L. (2010) Lion status updates from five range countries in West and Central Africa. *Cat News*, 52 : 34-37.

Henschel, P., Kiki, M., Sèwadé, C. & Tehou, A. (2012) Inventaire des grands carnivores dans le Complexe W- Arly- Pendjari. 29p.

IUCN (2012) IUCN Red List of Threatened Species. Version 2013.1. Downloaded on 10 October 2013.

IUCN/SSC (2006) Conservation strategy for the lion in West and Central Africa. West and Central African Lion Workshop, Douala, 2-7 October 2005. IUCN SSC Cat Specialist Group report.

Kingdon, J. (1997) The Kingdon field guide to African mammals. Academic Press, San Diego, USA.

Kuhme, W.D. (1965) Communal food distribution and division of labour in African hunting dogs. *Nature*, 205: 442-444.

Laurenson, M.K. (1993) Early maternal behaviour of wild cheetahs: implications for captive husbandry. *Zoo Biology*, 12: 31-43.

Laurenson, M.K. (1994) High juvenile mortality in cheetahs (*Acinonyx jubatus*) and its consequences for maternal care. *Journal of Zoology*, 234: 387-408.

Lindsey, P.A., Roulet, P.A. & Romañach, S.S. (2007) Economic and conservation significance of the trophy hunting industry in sub-Saharan Africa. *Biological Conservation*, 134: 455-469.

Lindsey, P.A., Balme, G.A., Booth, V.R., Midlane, N. (2012) The significance of African lions for the financial viability of trophy hunting and the maintenance of wild land. PLoS ONE 7(1): e29332

Lindsey, P.A., Balme, G.A., Funston, P., Henschel, P., Hunter, L. *et al*. (2013) The trophy hunting of African lions: scale, current management practices and factors undermining sustainability. PLoS ONE 8(9): e73808

Loveridge A.J. & Canney, S. (2009) African lion distribution modeling project. Born Free Foundation, Horsham, UK.

Malcolm, J.R. & Marten, K. (1982) Natural selection and the communal rearing of pups in African wild dogs (*Lycaon pictus*). *Behavioural Ecology and Sociobiology*, 10: 1-13.

Marker, L. (1998). Current status of the cheetah (*Acinonyx jubatus*). In: A symposium on cheetahs as game ranch animals (ed B.L. Penzhorn), pp. 1-17, Onderstepoort, South Africa.

Marker, L. (2002) Aspects of cheetah (*Acinonyx jubatus*) biology, ecology and conservation strategies on Namibian farmlands. D.Phil. thesis, University of Oxford, Oxford.

Marker, L., Dickman, A.J., Jeo, R.M., Mills, M.G.L. & Macdonald, D.W. (2003a) Demography of the Namibian cheetah, *Acinonyx jubatus jubatus*. *Biological Conservation*, 114: 413-425.

Marker, L., Dickman, A.J., Mills, M.G.L., Jeo, R.M., & Macdonald, D.W. (in press) Spatial ecology of cheetahs (*Acinonyx jubatus*) on north-central Namibian farmlands. *Journal of Zoology*.

Marker, L., Muntifering, J.R., Dickman, A.J., Mills, M.G.L. & Macdonald, D.W. (2003b) Quantifying prey preferences of free-ranging Namibian cheetahs. *South African Journal of Wildlife Research*, 33: 43-53.

McNutt, J.W. (1996) Sex-biased dispersal in African wild dogs, *Lycaon pictus*. *Animal Behaviour*, 52: 1067-1077.

Mills, M.G.L. & Biggs, H.C. (1993) Prey apportionment and related ecological relationships between large carnivores in Kruger National Park. Symposia of the Zoological Society of London, 65: 253-268.

Mills, M.G.L. & Gorman, M.L. (1997) Factors affecting the density and distribution of wild dogs in the Kruger National Park. *Conservation Biology*, 11: 1397-1406.

Morsbach, D. (1986) The behaviour, ecology and movements of cheetah on the farm areas of SWA/Namibia Directorate of Nature Conservation and Recreation Resorts, Windhoek.

Myers, N. (1975) The cheetah *Acinonyx jubatus* in Africa. IUCN Monograph No. 4 IUCN, Morges, Switzerland.

Packer, C., Brink, H., Kissui, B.M., Maliti, H., Kushnir, H. & Caro, T. (2011) Effects of trophy hunting on lion and leopard populations in Tanzania. *Biol. Cons*.

Pellerin, M., Kidjo, F., Tehou, A., Sogbohossou, E.A., Ayegnon, D. & Chardonnet, P. (2009) *Statut de conservation du lion (Panthera leo* Linnaeus, *1758) au Bénin*. Fondation IGF & CENAGREF, Cotonou, Bénin.

Rasmussen, G.S.A. (1999) Livestock predation by the painted hunting dog *Lycaon pictus* in a cattle ranching region of Zimbabwe: a case study. *Biological Conservation*, 88: 133-139.

Rey-Herme, P. (2004) Enquête épidémiologique en périphérie du Parc régional du W ECOPAS. Thèse Vétérinaire.

Riggio, J., Jacobson, A., Dollar, L., Bauer, H., Becker, M., Dickman, A., Funston, P., Groom, R., Henschel, P., de Iongh, H., Lichtenfeld, L. & Pimm, S. (2013) The size of savannah Africa: a lion's (*Panthera leo*) view. *Biodiversity Conservation,* 22: 17-35.

Schaller, G.B. (1972) The Serengeti Lion: a study of predator-prey relations. University of Chicago Press, Chicago, USA.

Sharp, N.C.C. (1997) Timed running speed of a cheetah (*Acinonyx jubatus*). *Journal of Zoology,* 241: 493-494.

Soclo, H.H. (2004) Etude de l'impact de l'utilisation des engrais chimiques et des pesticides par les populations riveraines sur les écosystèmes (eau de surface, substrats des réserves de faune) dans les complexes des Aires Protégées de la Pendjari et du W. Rapport CENAGREF, PCGPN.

Sogbohossou, E.A. (2009) Dénombrement des lions dans la Réserve de Biosphère de la Pendjari. Rapport technique. CENAGREF, Cotonou, BENIN.

Sogbohossou, E.A. (2011) Lions of West Africa. Ecology of lion populations and human-lion conflicts in Pendjari Biosphere Reserve, North Benin. Thèse de doctorat, Université de Leyde, Pays Bas.

Thesiger, W. (1970) Wild dog at 5894 m (19,340 ft). *East African Wildlife Journal*, 8: 202.

Van Dyk, G. & Slotow, R. (2003) The effect of fences and lions on the ecology of African wild dogs reintroduced into Pilansberg National Park, South Africa. *African Zoology* 38: 79-94.

Woodroffe, R. & Ginsberg, J.R. (1997a) Past and future causes of wild dogs' population decline. In: The African wild dog: Status survey and conservation action plan (eds R. Woodroffe, J.R. Ginsberg & D.W. Macdonald), pp. 58-74. IUCN, Gland.

Woodroffe, R. & Ginsberg, J.R. (1998) Edge effects and the extinction of populations inside protected areas. Science, 280, 2126-2128.

Woodroffe, R., Davies-Mostert, H., Ginsberg, J.R., Graf, J.A., Leigh, K., McCreery, E.K., Mills, M.G.L., Pole, A., Rasmussen, G.S.A., Robbins, R., Somers, M. & Szykman, M. (2007a) Rates and causes of mortality in endangered African wild dogs (*Lycaon pictus*): lessons for management and monitoring. *Oryx*, 41: 1-9.

Woodroffe, R., Ginsberg, J.R., & Macdonald, D.W. (1997b) The African wild dog: Status survey and conservation action plan IUCN, Gland.

Woodroffe, R., Lindsey, P.A., Romañach, S.S., & Ranah, S.M.K. (2007c) African wild dogs (*Lycaon pictus*) can subsist on small prey: implications for conservation. *Journal of Mammalogy*, 88: 181-193.

Woodroffe, R., McNutt, J.W. & Mills, M.G.L. (2004). African wild dog. In: Foxes, wolves, jackals and dogs: status survey and conservation action plan. 2nd edition (eds C. Sillero-Zubiri & D.W. Macdonald), pp. 174-183. IUCN, Gland, Switzerland.

ZSL (sous presse) Stratégie régionale pour la conservation du Guépard et du Lycaon en Afrique occidentale, centrale et septentrionale.

Zongo, I., Dorsey, G., Rouamba, N., Dokomajilar, C., Lankoande, M., Ouedraogo, J.B. & Rosenthal, P.J. (2005) Amodiaquine, sulfadoxine-pyrimethamine, and combination Therapy for uncomplicated falciparum malaria: a randomized Controlled trial from Burkina Faso. *Am J Trop Med Hyg*, 73: 826-832.

Annexe 2. Cadre logique du plan d'action national pour la conservation du guépard et du lycaon au Bénin.

Thème	Objectif	Résultat	Indicateur	Activité	Acteurs
Développement des compétences	1. Développer des ressources, des compétences et des outils nécessaires pour la conservation du guépard et du lycaon	1.1 Les ressources, les compétences et les outils pour la conservation du guépard et du lycaon sont développés.	D'ici 2 ans, les données sur les ressources, compétences et les outils pour la conservation du guépard et du lycaon sont disponibles.	1.1.1 Identifier les besoins en renforcement des capacités spécifiques aux deux espèces	CENAGREF, DGFRN, Universités, ONGs
				1.1.2 Identifier les institutions, les chercheurs et les autres parties prenantes pouvant renforcer les capacités du personnel et d'autres acteurs en charge de la conservation du guépard et du lycaon	CENAGREF, DGFRN, Universités, ONGs
			D'ici 2 ans, le répertoire des ressources, compétences et outils nécessaires pour la conservation guépard et du lycaon est diffusé.	1.1.3 Constituer une base de données sur les compétences et les outils pour la conservation du guépard et du lycaon	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs
				1.1.4 Editer et mettre à la disposition des acteurs les informations relatives à la conservation du guépard et du lycaon	CENAGREF, Universités, ONGs
			D'ici 3 ans, les capacités pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de conservation du guépard et du lycaon sont acquises.	1.1.5 Concevoir des modules de formation spécifiques aux deux espèces à l'intention du personnel en charge de leur gestion (notamment sur la gestion des bases de données et la collecte de	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF

				données fiables sur le guépard et le lycaon).	
				1.1.6 Mettre en œuvre des modules de formation, d'évaluation et de remise à niveau.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF
Approfondissement des connaissances	2. Approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon	2.1 Les données sur le statut et l'écologie du guépard et du lycaon sont disponibles, analysées et diffusées.	D'ici 3 ans, Le statut du guépard et du lycaon est connu.	2.1.1 Faire l'état des lieux des populations de guépard et de lycaon	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs
			D'ici 3 ans, une base de données centralisée est disponible, mise en ligne et utilisée de façon continue par les gestionnaires des aires protégées.	2.1.2 Identifier la sous-espèce à laquelle appartient le guépard du Bénin	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs
				2.1.3 Réaliser des inventaires bisannuels des populations de guépard et lycaon	CENAGREF, DGFRN, Universités &Centres de recherche, Bureaux d'étude, PTF
				2.1.4 Mener des recherches sur les populations de guépard et de lycaon, leur habitat et leurs proies	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche,

					ONGs, MAEP, PTF
				2.1.5 Améliorer le système de collecte et d'exploitation de données	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF
				2.1.6 Alimenter une base de données centralisée et accessible	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF
Approfondissement des connaissances	2. Approfondir les connaissances sur le guépard et le lycaon	2.1 Les données sur le statut et l'écologie du guépard et du lycaon sont disponibles, analysées et diffusées.		2.1.7 Réaliser une page web spécifique à chacune des deux espèces sur divers sites internet (CENAGREF, Parc Pendjari, Parc W…)	CENAGREF, DGFRN, Universités &Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF
				2.1.8 Evaluer l'impact des différentes méthodes d'aménagement des aires protégées sur les populations de guépard et de lycaon	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF
				2.1.9 Utiliser les résultats des recherches pour la gestion des populations de	CENAGREF, DGFRN, Universités &Centres de

				guépard et de lycaon	recherche, ONGs, MAEP, PTF
				2.1.10 Valoriser les résultats de recherche à travers des campagnes d'IEC*	CENAGREF, DGFRN, Universités &Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF
Sensibilisation	3. Conscientiser toutes les parties prenantes aux valeurs socio-économiques, écologiques, et intrinsèques des écosystèmes, du guépard et du lycaon	3.1 Toutes les autorités concernées (décideurs politiques, institutions en charge de la conservation et de la vie sauvage, ministères impliqués dans l'aménagement du territoire, administrations) sont conscientes du	D'ici 5 ans, au moins un acte administratif est pris par les autorités en faveur de la conservation du guépard et du lycaon.	3.1.1 Identifier toutes les autorités concernées par la problématique de conservation du guépard et du lycaon	CENAGREF
				3.1.2 Organiser un atelier d'information à l'intention des autorités sur le statut du guépard et du lycaon.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
				3.1.3 Préparer et mettre en œuvre un plan intégré de communication sur la conservation du guépard et du lycaon	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies

		statut et des besoins de conservation du guépard et du lycaon.		3.1.4 Organiser un plaidoyer envers des ministères impliqués en faveur de la conservation du guépard et du lycaon	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
		3.2 80% des parties prenantes des zones où le guépard et le lycaon sont potentiellement présents, sont conscientes des	D'ici 5 ans, des conventions locales sont adoptées, des associations de conservation sont mises en place.	3.2.1 Identifier les principaux acteurs dans les zones de présence du guépard et du lycaon.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
				3.2.2 Identifier les outils (brochures, dépliants, panneaux, émissions radio, documentaires audio visuels) et canaux adaptés pour la communication autour de la problématique de conservation du guépard et du lycaon.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
		graves menaces qui pèsent sur ces espèces, et s'engagent dans les actions de leur		3.2.3 Evaluer le changement de perception des différentes parties prenantes sur la valeur de ces espèces et l'importance de protéger et de préserver leurs habitats.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies

		préservation.		3.2.4 Organiser les campagnes d'information et de sensibilisation sur la conservation du guépard et du lycaon (ateliers, focus groupe, médias).	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
				3.2.5 Encourager la mise en place des plateformes de la Société Civile pour des actions de plaidoyers et de lobbying en faveur de la conservation des carnivores sauvages	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
Politique et législation	4. Promouvoir la mise en œuvre des politiques et législations favorables à la restauration des écosystèmes et des populations de guépard et de lycaon	4.1 Toutes les politiques et législations favorables à la restauration des écosystèmes et des populations de guépard et de lycaon sont actualisées.	D'ici 5 ans, au moins 5 textes législatifs et réglementaires sont adoptés.	4.1.1 Veiller à l'harmonisation des textes politiques et stratégiques pour la conservation du guépard et du lycaon à l'échelle du complexe WAPO.	CENAGREF, DGFRN, ONGs, MAEP, PTF, Mairies, ROCAL
				4.1.2 Identifier tous les textes réglementaires (décrets, arrêtés).	CENAGREF
				4.1.3 Elaborer un deuxième décret d'application de la loi sur le régime de la faune.	CENAGREF, DGFRN, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
				4.1.4 Elaborer 3 arrêtés.	CENAGREF, DGFRN

				4.1.5 Faire adopter tous les textes réglementaires (décrets, arrêtés).	CENAGREF, DGFRN
				4.1.6 Finaliser l'actualisation de la loi sur le régime des forêts.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
		4.2 Des textes sous-régionaux sont adoptés en faveur de la restauration des écosystèmes et des populations de guépards et de lycaons.	D'ici 5 ans, au moins 2 décisions et un accord à l'échelle du complexe WAPO sont adoptés.	4.2.1 Faire adopter au moins 2 décisions en faveur de la restauration des écosystèmes et des populations de guépards et de lycaons.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies, ROCAL
				4.2.2 Faire adopter un accord régional en faveur de la restauration des écosystèmes et des populations de guépards et de lycaons.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies, ROCAL
Coexistence	5. Promouvoir la coexistence entre l'homme, le guépard et le lycaon	5.1 Le niveau de conflits entre l'homme et les carnivores (guépard et	D'ici 2 ans, le rapport d'évaluation est disponible.	5.1.1 Evaluer les dégâts causés par le guépard et le lycaon sur les bétails et les populations autour de l'aire de conservation.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies,

		lycaon) est évalué.			ROCAL
				5.1.2 Réaliser une carte de zones de conflits potentiels.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, Mairies
Coexistence	5. Promouvoir la coexistence entre l'homme, le guépard et le lycaon	5.2 Le nombre de conflits entre l'homme et les carnivores dans l'aire de répartition actuelle a diminué de manière significative.	D'ici 3 ans, les conflits sont réduits de 25%.	5.2.1 Organiser les campagnes d'information et de sensibilisation au niveau local en vue d'assurer la protection du bétail et de réduire les conflits avec le guépard et le lycaon.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies, ROCAL
				5.2.2 Promouvoir dans les zones de conflit les techniques d'élevage en enclos pour réduire les prédations.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies, ROCAL
				5.2.3 Identifier les maladies potentiellement transmissibles des animaux domestiques aux carnivores sauvages comme le lycaon et le guépard.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies, ROCAL

				5.2.4 Promouvoir si nécessaire des méthodes pour réduire la transmission de maladies des animaux domestiques au lycaon, comme par exemple la vaccination des chiens domestiques contre la rage.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies, ROCAL
				5.2.5 Renforcer les mesures hardies de lutte contre les animaux domestiques errants et la transhumance autour des aires protégées	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies, ROCAL
		5.3 Les bénéfices tirés de l'écotourisme par les communautés locales contribuent à la conservation du guépard et du lycaon.	Au moins 50% des bénéfices issus de l'écotourisme sont réinvestis.	5.3.1 Développer des activités d'écotourisme en utilisant le guépard et le lycaon comme espèces emblématiques pour augmenter la valeur écotouristique de la région.	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies, Ministère du Tourisme, ROCAL
				5.3.2 Développer les activités alternatives génératrices de bénéfices et respectueuses de l'environnement au profit des communautés riveraines	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies,

				de l'aire de répartition du guépard et du lycaon.	ROCAL
utilisation	6. Réduire la pression des prélèvements illégaux de guépard et de lycaon	6.1. Les prélèvements illégaux et les autres facteurs de mortalité sont réduits.	D'ici 5 ans, les prélèvements illégaux et les autres facteurs de mortalité sont réduits d'au moins 50%.	6.1.1. Evaluer l'importance du commerce des animaux vivants et des sous-produits du guépard et du lycaon	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, PTF, ROCAL
				6.1.2. Evaluer les autres facteurs de mortalité du guépard et du lycaon	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, ROCAL
				6.1.3. Lutter contre le commerce (application rigoureuse des textes, sensibilisation des magistrats, campagnes d'IEC, renforcer la législation…)	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, PTF, ROCAL
				6.1.4. Renforcer la lutte anti-braconnage	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, PTF

		6.2. Les proies naturelles du guépard et du lycaon sont gérées de manière efficace.	D'ici 5 ans, la population de proies naturelles du guépard et du lycaon a augmenté d'au moins 10 %.	6.2.1. Renforcer la gestion des aires protégées notamment par rapport au braconnage, la transhumance, l'empiétement agricole et le déboisement	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, ROCAL
				6.2.2. Etablir des quotas de chasse durable des proies	CENAGREF, ONGs
Aménagement de l'habitat	7. Restaurer l'habitat et la viabilité des populations du guépard et du lycaon.	7.1 La dégradation des habitats des populations résidentes actuelles de guépards et de lycaons est freinée.	D'ici 10 ans, les délits liés à la dégradation des habitats sont réduits d'au moins 30 %.	7.1.1 Finaliser l'évaluation et la révision des plans d'aménagement et de gestion des aires protégées abritant les populations de guépards et de lycaons	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
				7.1.2 Mettre en œuvre les plans d'aménagement et de gestion révisés	CENAGREF, DGFRN, , MAEP, Mairies
				7.1.3 Réorganiser le système de cogestion	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
				7.1.4 Renforcer les moyens humains et matériels de surveillance	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche,

					ONGs, MAEP, PTF, Mairies
				7.1.5 Envisager l'élaboration d'un plan de restauration permettant d'augmenter la viabilité de la population de lycaons	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
		7.2 Les zones favorables à la survie des populations de guépards et de lycaons dans les aires de répartition possibles et réhabilitables, ainsi que les corridors sont gérés et rétablis.	D'ici 7 ans, les forêts classées de Sota et de Goungoun sont aménagées en faveur des populations de guépard et de lycaon.	7.2.1 Contribuer à la mise en œuvre des plans d'aménagement des Forêts Classées de la Sota et de Goungoun	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
				7.2.2 Sensibiliser les populations riveraines des Forêts Classées de la Sota et de Goungoun sur la conservation des guépards et des lycaons	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF, Mairies
Mise en œuvre de la Stratégie	8. Renforcer les compétences et des moyens adéquats pour la mise en	8.1 Le Plan d'Action de conservation du guépard et du lycaon est internalisé par	D'ici 3 ans, au moins 80% des acteurs ont une bonne connaissance des actions de conservation du guépard et du lycaon.	8.1.1 Organiser des ateliers d'internalisation avec les acteurs et institutions intervenant dans la conservation des réserves de faune	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs

	œuvre du Plan d'Action	tous les acteurs.		8.1.2 Intégrer les actions de conservation du guépard et du lycaon dans les outils de gestion des réserves de faune	CENAGREF, DGFRN
	8. Renforcer les compétences et des moyens adéquats pour la mise en œuvre du Plan d'Action	8.2 Un mécanisme de financement durable du Plan d'Action est opérationnel.	Au moins 80% du budget prévisionnel de du Plan d'Action sont mobilisés dans les deux premières années de mise en œuvre.	8.2.1 Identifier les besoins de financement pour la mise en œuvre du Plan d'Action	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, PTF
				8.2.2 Elaborer une stratégie de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du Plan d'Action	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, PTF
				8.2.3 Assurer le financement du Plan d'Action de conservation du guépard et du lycaon	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, PTF
		8.3 Un mécanisme de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action est opérationnel.	Un plan de suivi-évaluation est disponible.	8.3.1 Mettre en place un dispositif opérationnel de mise en œuvre du Plan d'Action	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, PTF, MAEP
				8.3.2 Organiser des réunions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan	CENAGREF, DGFRN, Universités &

				d'Action	Centres de recherche, ONGs, MAEP
				8.3.3 Désigner un Point Focal pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan d'Action	CENAGREF
				8.3.4 Organiser l'évaluation à mi-parcours du Plan d'Action	CENAGREF, DGFRN, Universités & Centres de recherche, ONGs, MAEP, PTF

Annexe 3. Liste des délégués de l'atelier de planification stratégique, 6-7 Mars 2014, Hôtel Les Alizés du Lac.

Nom/Prénom	Fonction/Institution	Contact
ALAKPATA Ernest	Amodiataire Z-C Mékrou	ealapata@yahoo.fr
AMADOU Issiakou	Rpt AVIGREF /W	avigrefw@yahoo.com 64 05 79 22
DJATTO Y. Djaléni	Rpt AVIGREF /Pendjari	ddjalni@yahoo.com
KIDJO Ferdinand	RCT/CENAGREF	fkidjo@yahoo.fr
AMOUSSOU Gautier	C/Eco-Bénin	ecobenin@yahoo.fr 97 27 31 57
AHONONGA Fiacre	CN/PAPE	boladefi@yahoo.fr 96 00 46 85
ZANNOU Oladélé	Rpt DGFRN	zannouoladele@gmail.com
DOSSOU-BODJRENOU Joséa	Nature Tropicale ONG	ntongmu@yahoo.com, info@naturetropicale.org
BAÏMEY Jean-Baptiste	SCOM/PAGAP CENAGREF	jbaimey@yahoo.fr
KPEROU GADO Byll	DE/MAEP	kperoubyll@yahoo.fr
ADJAKPA Jacques	Enseignant-Chercheur/EPAC/UAC	adjakpaj@yahoo.fr
KOUTON Méryas	DPNP	merkod1@yahoo.fr
TEHOU Aristide	CENAGREF, C/SEP	tehouaristidecomlan@yahoo.fr tehouaristide@gmail.com 95 97 54 46
SOGBOHOSSOU Etotépé A.	FSA/UAC	etotepe@yahoo.com
MORA Kassim	DE/MAEP	morakassim@yahoo.fr

		97 39 50 05
SAMAÏLA Sahailou	PNUD/PAPE/AT/AP	samaila.sahailou@undp.org
AMOUSSOU Lisette	Personne ressource	amoussoulisette@yahoo.fr
BAUER Hans	WILDCRU	Hans.bauer@zoo.ox.ac.uk
IPAVEC Audrey	Coordinatrice Programme Conservation du Guépard et du Lycaon, Afrique NOC	ipavec@yahoo.com
DURANT Sarah	ZSL/WCS- UK/USA	sdurant@wcs.org

Annexe 4. Agenda de l'atelier national, Mars 2014.

Date	Heure	Activité
J1: 05/03/14	17h00	Accueil et installation des participants
J2: 06/03/14	8h30-8h40	Mot de bienvenue
	8h40-8h50	Mot du représentant de la ZSL(PTF)
	8h50-9h00	Mot d'Ouverture du représentant du DGRFN
	9h00-9h15	Présentation des participants
	9h15-9h45	Présentation de la stratégie régionale Présentation des objectifs et résultats
	9h45-10h00	attendus de l'atelier Présentation des différentes menaces
	9h50-10h05	pesant sur le guépard et le lycaon Présentation de la situation du guépard et du lycaon dans la sous-région et au Bénin (statut, cartes de distribution)
	10h20-11h20	Questions/débat
	11h20-12h	Présentation de la vision, du but et des objectifs nationaux Débat en plénière sur la vision, le but et les objectifs nationaux Constitution des groupes de travail
	13h30-16h	Travaux de groupes : définition des résultats, des activités et des indicateurs
	16h15-18h	Travaux en groupe (suite)
J3: 07/03/14	8h30-10h15	Présentation des travaux de groupes : définition des résultats, activités et indicateurs
	10h30-13h30	Finalisation du cadre logique du plan d'action national Discussion sur les perspectives d'avenir et
	13h30-13h45	la définition des tâches (feuille de route rédaction du document et rapport) **Clôture et Départ des participants**

Annexe 5. Définition des catégories d'aires de distribution.

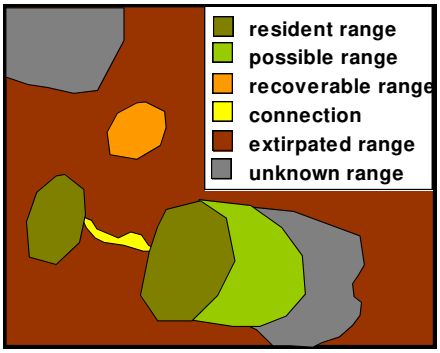

Exemple d'une distribution imaginaire des six catégories d'aire de répartition

(1) Aire de résidence (resident range): aire où les guépards résident actuellement.

(2) Aire potentielle (possible range): aire où les guépards sont peut-être résidents aujourd'hui mais où leur présence n'a pas été confirmée au cours des dix dernières années.

(3) Aire connective (connection): aire où les guépards ne sont pas forcément résidents mais qui est utilisée par les animaux quand ils se déplacent entre deux territoires habitables, ou bien vers de nouveaux territoires à coloniser. Ces habitats connectifs peuvent être soit des corridors d'habitat ininterrompus soit des patches d'habitat isolés représentant une étape entre deux habitats adéquats.

(4) Aire inconnue (unknown range): aire où le statut de l'espèce est inconnu et ne peut être déterminé à partir des connaissances sur le statut local de l'habitat ou des proies.

Aire d'extirpation: aire d'où l'espèce a été extirpée. Cette catégorie peut être divisée en deux:

(5) Aire non-réhabilitable (extirpated range) : aire où l'habitat a été lourdement modifié (ex. par l'agriculture ou l'urbanisation) ou fragmenté de telle manière que les animaux ne pourraient pas y résider dans un futur proche.

(6) Aire réhabilitable (recoverable range): aire où l'habitat est suffisamment large et contient assez de proies pour que les guépards puissent y survivre d'ici les 10 prochaines années si des de conservation adéquates sont menées.